Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

DélibérationCONSERVATOIRE/JNR

2022 – 166 RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DE SAINTES PAR LE MINISTERE DE LA CULTURE

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 25

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, EHLINGER François, DEREN Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir: 9

CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHABOREL Sabrina à MAUDOUX Pierre, CREACHCADEC Philippe à CHEMINADE Marie-Line, DIETZ Pierre à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DELCROIX Charles à EHLINGER François, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, ROUDIER Jean-Pierre à ARNAUD Dominique, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

<u>Absente excusée</u>: 1
BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : DEBORDE Sophie

Date de la convocation: 08/12/2022

Date de publication : 2 1 DEC 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article R461-1,

Vu le décret n°2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,

Vu la délibération n°2021-118 du Conseil municipal en date du 23 septembre 2021 approuvant le projet d'établissement 2021-2026 du Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saintes,

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE



Considérant que l'article R461-1 du Code de l'Éducation énonce que les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique peuvent être classés par arrêté du Ministre de la culture,

Considérant que le classement prend en compte, notamment, la nature et le niveau des enseignements dispensés, les qualifications du personnel enseignant et la participation de l'établissement à l'action éducative et culturelle locale,

Considérant que le classement actuel du conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse vient à échéance, il est nécessaire de solliciter son renouvellement au Ministère de la culture,

Considérant que la demande de classement, si elle est accordée, est valable pour une durée de 7 années renouvelable,

Considérant que le dossier devra contenir le questionnaire du Ministère, le projet d'établissement la présente délibération et sera transmis au Préfet de Région,

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 1er décembre 2022,

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire ou à son représentant pour effectuer la demande de renouvellement de classement du Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse de Saintes auprès du Ministère de la Culture,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34 Contre l'adoption : 0

Abstention: 0

Ne prend pas part au vote: 0

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées. Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,

Sophie DEBORDE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Direction générale de la création artistique

QUESTIONNAIRE

DE DEMANDE DE

RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT

D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PUBLIC

DE LA MUSIQUE, DE LA DANSE ET DE L'ART DRAMATIQUE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : Conservatoire municipal de musique et de danse

COLLECTIVITÉ : Ville de Saintes

SPECIALITE(S) SOLLICITEE(S) POUR LE CLASSEMENT (cocher la(les) cases concernées)

 \square ART DRAMATIQUE

□ DANSE

⊠ MUSIQUE

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE

ID: 017-211704150-20221215-2022 166-DE



AVERTISSEMENT

Le dossier à constituer pour le renouvellement de classement d'un établissement d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique comprend, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 décembre 2006 :

- un questionnaire accompagné de pièces complémentaires (voir liste en fin du document) ;
- un projet d'établissement;
- la ou les délibération(s) de la ou des collectivité(s) territoriale(s) ou groupement de collectivités concernées validant le projet d'établissement et la demande de renouvellement de classement, et précisant la ou les spécialités pour lesquelles le classement est demandé (art dramatique, danse, musique).

La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) territorialement compétente est à votre disposition pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet de demande de renouvellement de classement.

NB: ce dossier est exclusivement réservé à la demande de <u>renouvellement</u> de classement. Il ne peut être utilisé pour une première demande de classement, ni pour une demande de changement de catégorie.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les personnes dont les fonctions sont identifiées dans le questionnaire ont un droit d'accès et de rectification qu'elles peuvent exercer soit sur place, soit par écrit à :

Direction générale de la création artistique (DGCA) Sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche Bureau des enseignements spécialisé et supérieur 62 rue Beaubourg 75003 PARIS

I – CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

ublié le



ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE

I.1 – STATUT ET MOYENS DE FONCTIONNEMENT

a) Établissement	
ntitulé : Conservatoire municipal de musique et de danse de	Saintes
Date de création : 1949	
Adresse : Hôtel de Ville, Square André Maudet BP 319 1710	07 Saintes Cedex
Téléphone : 05 46 92 50 80	
Courriel: conservatoire@ville-saintes.fr	
o) Catégorie	
Conservatoire à rayonnement communal	
Conservatoire à rayonnement intercommunal	
Conservatoire à rayonnement départemental	
Conservatoire à rayonnement régional	
Date du classement précédent :	(Préciser s'il s'agissait du □ classement initial ou du ☒ renouvellement)
c) Enseignement(s) dispensé(s)	
☐ Art dramatique	
☐ Arts plastiques	
☐ Autre	
□ Danse	
⊠ Musique	

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le



ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE

d) Collectivité(s) responsable(s)

Nom de la collectivité territoriale ou du groupement de collectivités territoriales responsable(s) : Ville De Saintes

Adresse: Hôtel de Ville, Square André Maudet BP 319 17107 Saintes Cedex

Nombre d'habitants de la collectivité gestionnaire (ou du groupement de collectivités responsable) : 25287 habitants (INSEE 2019)

Nombre d'habitants de la zone géographique concernée par le classement demandé (commune, intercommunalité, département, région) : 25287 habitants (INSEE 2019)

e) Mode de gestion

☑ Régie municipale directe
☐ Structure intercommunale (syndicat, district, communauté)
☐ Régie départementale directe
☐ Syndicat mixte
☐ Autre

f) Données budgétaires pour l'année précédant la demande

Recettes de fonctionnement	1 049 475,25 €
- État (DRAC)	27 000 €
- Région	0
- Département	24 390 €
- Collectivité gestionnaire	845 250,27 €
- Droits de scolarité	138 858,87 €
- Chaniers	9 974,11 €
- SEAM	2 502 €
- CDA	1 500 €
Dépenses de fonctionnement	1 049 475,25 €
- Charges de personnel	997 181,33 €
- Charges de gestion courante	47 805,92 €
- Autres Marché orgues	4 488 €



ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE

I.2 – HISTORIQUE DES EFFECTIFS PAR SPÉCIALITÉ

Effectif global

Année	Effectif total*	Art dramatique	Arts plastiques	Danse	Musique	Autres
Année en cours	836			74	788	
N - 1	826			83	759	
N-2	867			113	786	
N-3	853			106	777	
N-4	830			119	739	
N – 5	785			100	720	

^{*} Effectif total : nombre d'élèves physiques

Effectif détaillé par cycles et disciplines pour l'année en cours

Danse

Éveil initiation	30			
	Classique	Contemporain	Jazz	Autres
Cycle 1	13		14	2
Cycle 2	13		11	
Cycle 3	8		8	
Cycle spécialisé et CPES				
Autres			6	

Art dramatique

Éveil initiation	
Cycle 1	
Cycle 2	
Cycle 3	
Cycle spécialisé et CPES	
Autres	

Musique

Éveil initiation	90
Cycle 1	217
Cycle 2	85
Cycle 3	30
Cycle spécialisé et CPES	
Autres	23

Reçu en préfecture le 21/12/2022

ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE

ublié le



I.3 – PERSONNEL

a) Équipe de direction

Directeur pédagogique, artistique et administratif : Jean-Nicolas Richard, titulaire, PEA chargé de direction (admission au concours externe 2019 : 18/20), 1 ETP (37h30).

Dernier diplôme obtenu : diplôme d'Etat, option violoncelle, session 2000/2001

b) Personnel administratif et technique

Effectif: 4 personnes Nombre d'ETP: 4

c) Équipe pédagogique

Effectif global: 26 enseignants

Volume horaire global: 372h15 hebdomadaire

- Fournir la liste de l'équipe pédagogique avec discipline(s), qualification (diplôme le plus élevé), cadre d'emplois, statut, volume horaire (cf. annexe)

Nomenclature et abréviations à utiliser de préférence

Reçu en préfecture le 21/12/2022

ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE

ublié le



I.4 – ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS EN ART DRAMATIQUE, DANSE, MUSIQUE

Département	Digginling compagnt to dénorter ent	Coordination		
Departement	Disciplines composant le département	Cadre d'emplois	Statut	Diplôme
Claviers	Piano et orgue			
Bois	Hautbois, clarinette, saxophone et flûte traversière			
Cuivres	Cor, trombone, trompette et percussions classiques			
Cordes	Alto, violon, violoncelle et guitare			
Voix	Chant lyrique, chant'école			
Danse	Eveil, initiation, classique et jazz			
Formation Musicale	Eveil musical, découverte instrumentale et FM			
Pratiques collectives	Orchestres et ensembles vocaux			

Reçu en préfecture le 21/12/2022

ID: 017-211704150-20221215-2022_166-DE

Publié le



II – PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

- ✓ Délibération(s) de la ou des collectivité(s) territoriale(s) ou groupement de collectivités concernées validant le projet d'établissement et la demande de renouvellement de classement
- ✓ Statuts ou tout document juridique spécifiant le statut de l'établissement
- ✓ Projet d'établissement *
- ✓ Règlement intérieur *
- ✓ Règlement des études *
- ✓ Comptes rendus des deux derniers conseils d'établissement
- ✓ Comptes rendus des deux derniers conseils pédagogiques
- ✓ Liste de l'équipe de direction avec fonction, qualification, statut, volume horaire
- ✓ Liste des enseignants avec discipline(s), qualification, statut, volume horaire

Autorité territoriale

* Indiquer pour ces documents l'année d'adoption et, le cas échéant, celle de la dernière modification.

III – VALIDATION DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

Date:
Signatures

Direction de l'établissement